Livret de famille

Obtenir mon livret de famille

Le Livret de famille est remis par la Mairie de naissance de l'enfant lors de la déclaration de naissance du premier enfant d'une union, ou par la Mairie de mariage lors de la célébration de celui-ci.

Un duplicata du Livret de famille peut être demandé à la Mairie du domicile qui fait le nécessaire, en cas de perte/vol, détérioration, séparation (conjoint dépourvu du livret de famille), changement de nom/prénom ou filiation.

